



**SYNDICAT MIXTE POUR L'AMÉNAGEMENT HYDRAULIQUE DES VALLÉES DU
CROULT ET DU PETIT ROSNE**

BUREAU SYNDICAL DU LUNDI 02 FÉVRIER 2026 À 09H30

COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Présent(e.s) :

Benoît JIMENEZ - Président ; Didier GUÉVEL - Vice-Président ; Marie-Claude CALAS - Vice-Présidente, Maurice MAQUIN - Vice-Président ; Jean-Pierre LECHAPTOIS - Vice-Président ; Jean-Robert POLLET - Vice-Président ; Cathy CAUCHIE - Vice-Présidente ; Tony FIDAN - Vice-Président ; Roland PY - Vice-Président ; Claude TIBI - Vice-Président ; Jean-Charles BOCQUET - Vice-Président.

Absent(e.s) excusé(e.s) :

Christiane AKNOUCHE - Vice-Présidente ; Nicole BERGERAT - Vice-Présidente.

Assistaient également :

Éric CHANAL - Directeur Général ; Célia DUBERTRAND - Directrice Générale Adjointe ; Administration et Ressources ; Déborah TANGUY - Directrice Générale Adjointe - Gestion de Projets ; Éric MALLET - Responsable Finances/Ressources Humaines (pour la partie Budget).

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Bureau Syndical

Validation du compte rendu de la réunion de bureau précédente

Le compte rendu de la réunion de Bureau n'appelle pas de remarque et est validé à l'unanimité. Il sera diffusé sur le site internet du SIAH.

Agenda des Élus - Année 2026

Benoît JIMENEZ présente l'agenda des Élus pour l'année 2026.

Plusieurs Élus seront absents lors du Bureau du 16 février 2026 : Cathy CAUCHIE et Maurice MAQUIN.

FINANCES

CFU de l'année 2025 et budgets de l'année 2026

Éric MALLET - Responsable Finances/RH présente le CFU de l'année 2025 et les budgets 2026 en prévision du Comité syndical du 09 février prochain.

Le Bureau valide le contenu des éléments présentés, conformes aux orientations budgétaires, et qui seront présentés au comité syndical du 09 février 2026.

Comité Syndical

Ordre du jour et note explicative de synthèse du Comité Syndical du lundi 09 février 2026 (version de travail) - Définition des rapporteurs

Après lecture des différents points inscrits à l'ordre du jour, le Bureau définit les rapporteurs pour le Comité Syndical du lundi 09 février 2026, qui se tiendra à Baillet-en-France.

Procédures juridiques

Référé expertise bâtiment 900 : première réunion le 10 mars 2026 à 11h30

Éric CHANAL informe le Bureau que la date pressentie à ce jour pour la réunion de lancement du référé-expertise du nouveau siège du SIAH (dit bâtiment 900) est le 10 mars prochain à 10h30. Roland PY est disponible pour être présent à cette réunion à laquelle sera présent l'Avocat du SIAH.

Avenant(s)

Avenant n° 1 au marché public de travaux de raccordement du réseau d'assainissement de la commune de Belloy-en-France sur le réseau du SIAH - Lot n° 1 : Travaux de création d'un poste de refoulement des eaux usées et de raccordement des effluents de la commune vers le réseau de Villaines-sous-Bois (Opération n° TBELLRACC)

Suite à l'adhésion de la commune de Belloy-en-France au SIAH au titre des compétences « assainissement collectif des eaux usées », « assainissement non collectif », et « collecte des eaux pluviales » au 1^{er} janvier 2026, le présent marché est transféré au SIAH. Le montant HT du marché public est de 744 795,32 €, pour une durée globale approximative de 20 mois.

Après exposé de Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer cet avenant.

Avenant n° 1 au marché public de travaux de raccordement du réseau d'assainissement de la commune de Belloy-en-France sur le réseau du SIAH - Lot n° 2 : Travaux de réhabilitation du collecteur d'eaux usées « à travers champs » (Opération n° CBELL225)

Suite à l'adhésion de la commune de Belloy-en-France au SIAH au titre des compétences « assainissement collectif des eaux usées », « assainissement non collectif », et « collecte des eaux pluviales » au 1^{er} janvier 2026, le présent marché est transféré au SIAH. Le montant HT du marché public est de 499 718,72 €, pour une durée globale approximative de 20 mois.

Après exposé de Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer cet avenant.

Avenant n° 1 au marché public de travaux de raccordement du réseau d'assainissement de la commune de Belloy-en-France sur le réseau du SIAH - Lot n° 3 : Démolition de la station et de ses annexes (Opération n° TBELLRACC)

Suite à l'adhésion de la commune de Belloy-en-France au SIAH au titre des compétences « assainissement collectif des eaux usées », « assainissement non collectif », et « collecte des eaux pluviales » au 1^{er} janvier 2026, le présent marché est transféré au SIAH. Le montant HT du marché public est de 45 000,00 €, pour une durée globale approximative de 20 mois.

Après exposé de Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer cet avenant.

Avenant n° 1 au marché public de mission de Contrôle Technique dans le cadre de la construction d'un poste de refoulement et pose d'un réseau sur la commune de Belloy-en-France (Opération n° TBELLRACC)

Suite à l'adhésion de la commune de Belloy-en-France au SIAH au titre des compétences « assainissement collectif des eaux usées », « assainissement non collectif », et « collecte des eaux pluviales » au 1^{er} janvier 2026, le présent marché est transféré au SIAH. Le montant HT du marché public est de 6 400,00 €, pour une durée globale approximative de 5 mois.

Après exposé de Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer cet avenant.

Avenant n° 1 au marché public de mission SPS dans le cadre du raccordement des eaux usées de la commune de Belloy-en-France sur le réseau du SIAH (Opération n° TBELLRACC SPS)

Suite à l'adhésion de la commune de Belloy-en-France au SIAH au titre des compétences « assainissement collectif des eaux usées », « assainissement non collectif », et « collecte des eaux pluviales » au 1^{er} janvier 2026, le présent marché est transféré au SIAH. Le montant HT du marché public est de 6 182,83 €, pour une durée allant jusqu'à l'achèvement complet des prestations.

Après exposé de Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer cet avenant.

Avenant n° 2 au marché public de maîtrise d'œuvre dans le cadre du raccordement des eaux usées de la commune de Belloy-en-France sur le réseau du SIAH (Opération n° TBELLRACC MOE)

L'avenant n° 2 porte sur une augmentation de la rémunération du Maître d'œuvre en raison de travaux supplémentaires en cours de marché. Le présent avenant n° 2 fait suite à l'adhésion de la commune de Belloy-en-France au SIAH au titre des compétences « assainissement collectif des eaux usées », « assainissement non collectif », et « collecte des eaux pluviales » au 1^{er} janvier 2026, le présent marché est transféré au SIAH. Le montant HT du marché public est de 39 150,00 €, pour une durée globale de 16,83 mois ou 505 jours.

Après exposé de Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer cet avenant.

Avenant n° 1 en moins-value au marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement de la rue Gay Lussac sur la commune de Gonesse (Opération n° GON 200)

Le présent avenant n° 1 en moins-value a pour objet d'ajuster certaines quantités prévues au détail estimatif. Il a pour objet de rectifier, à la marge et de manière non substantielle, les prestations effectuées dans le cadre du marché public. Les travaux de réfection de voirie initialement prévus au marché ont été effectués par la CARPF dans le cadre de ses travaux de réaménagement de la ZAC. Il est donc nécessaire de régulariser les quantités réellement exécutées dans la tranche ferme du marché. Les tranches optionnelles n'ont pas été affermies. Le présent avenant a une incidence financière de – 13 733,24 €, soit – 6,58 % par rapport au montant initial des travaux.

Après exposé de Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à signer cet avenant.

Définition de critères de marchés publics et/ou demande de subvention

Critères de sélection et demande de subvention portant sur le marché public de travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales de la rue Robert Moinon à Goussainville (Opération n° GOUSS 214)

Après exposé de l'objet et de la durée du besoin défini faisant l'objet du marché public à venir par Déborah TANGUY, le Bureau définit les critères de pondération suivants : Prix 40 % et Valeur Technique 60 % et autorise le Président à signer le dossier de demande de subvention avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie.

Foncier

Acquisition d'une portion de la parcelle cadastrée B n° 33 située sur la commune de Vémars et appartenant aux consorts BOUIX (Opération n° 488)

Après exposé par Déborah TANGUY, le Bureau autorise le Président à proposer une acquisition de la parcelle appartenant aux consorts BOUIX à 4 euros/m².

ASSAINISSEMENT

Raccordement Belloy-en-France - Point d'avancement - sujet voirie

Éric CHANAL expose l'avancement des travaux afférents au prochain raccordement du réseau d'eaux usées de Belloy-en-France au système d'assainissement du SIAH, dans le cadre de l'adhésion de la ville au SIAH au 1^{er} janvier 2026.

La C3PF demandant la reprise complète de la voirie suite aux travaux de raccordement sur la voie communautaire sur le territoire de Villaines-sous-Bois, le SIAH doit se positionner compte tenu que le marché passé par la commune ne prend en compte que la tranchée créée pour l'assainissement. Le surcoût estimé par une refaction complète est d'environ 80k€ HT.

A la lumière des précédents en la matière vécus par le SIAH, le Bureau décide de conserver la même position que sur d'autres chantiers, à savoir ne prendre en charge que la tranchée liée à ses travaux d'assainissement.

Information - Fin de la DSP de Vémars le 31/01/2026 et reprise en régie par le SIAH

Éric CHANAL rappelle la fin de la délégation de service public (DSP) de la gestion des réseaux d'assainissement de la ville de Vémars à compter du 1^{er} février 2026. Ce sont désormais les services du SIAH qui assurent l'exploitation des réseaux de collecte de cette commune.

Ne subsistent donc plus à ce jour sur le périmètre de collecte du SIAH que deux DSP : celle d'Arnouville qui se termine en 2026 et celle de Puiseux-en France qui se termine en 2027.

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI)

Arrêt par le Maire des travaux de restauration du Croult

Éric CHANAL informe le Bureau que les travaux de restauration du Croult à la traversée de Gonesse, dont l'ordre de service de préparation de chantier a été lancé auprès des entreprises titulaires, ainsi que les travaux d'assainissement de la rue Saint-Nicolas, sont ajournés compte tenu du refus de Monsieur le Maire de signer les arrêtés de voirie indispensables notamment pour la mise en place des installations de chantier.

S'agissant des travaux de restauration de berges, ces derniers incluant des travaux préalables indispensables d'abattage d'arbres pour démarrer le travail sur les berges, et cet abattage étant soumis à des périodes réglementaires strictes, le décalage induit par ce refus de signature des arrêtés de voirie pourrait repousser de plusieurs mois le démarrage des travaux.

Claude TIBI se rapprochera de Monsieur le Maire dans les meilleurs délais et reviendra vers la Direction du SIAH pour envisager la suite.

Fin de la réunion de bureau à 11h05

Prochaine réunion de bureau lundi 16 février 2026 à 09h30